

Recueil des actes administratifs

■ n° 405

12 septembre 2022

Pages 10019 à 10022

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2022-336 du 8 septembre 2022 portant recevabilité de candidature à l'élection de directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de La Rochelle Université.....10021

Arrêtés

Arrêté n° 2022-336 du 8 septembre 2022 portant recevabilité de candidature à l'élection de directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9 et D. 713-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle,
Vu l'arrêté n° 2022-304 du 6 juillet 2022 portant organisation de l'élection du directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de La Rochelle,

ARRÊTE

Article 1- Candidat

Est déclarée recevable pour l'élection du directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) de La Rochelle Université, la candidature de Madame Béatrice CHERY.

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 septembre 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

